

# Urbanisation des Systèmes d'Information et schéma directeur informatique

## Séminaire sur l'organisation et la Gouvernance des Systèmes d'Informations

Toute démarche d'urbanisation d'un système d'information s'articule autour de quatre grands axes principaux, hiérarchiquement dépendants et qui s'auto-alimentent mutuellement.

Il s'agit d'abord « du modèle de la planification stratégique », de « la cartographie des processus », de « l'architecture des systèmes en place », et de « l'élaboration » du système d'information cible.

Les évolutions stratégiques des entreprises sont de plus en plus courantes. La vitesse et l'ampleur du déploiement de ces réorientations stratégiques reposent en grande partie sur la capacité et la réactivité des systèmes d'informations.

Tous ces changements organisationnels des entreprises, qu'ils soient des réorganisations, des regroupements, des fusions, des acquisitions, des diversifications, de nouveaux modes de production, de nouveaux canaux de distribution, des partenariats ou des externalisations, contraignent à des modifications structurelles, parfois drastiques, du système d'information.

L'organisation va devoir maîtriser l'évolution nécessaire de son système d'information, le doter de la réactivité exigée, sans pour autant accroître les coûts informatiques. C'est « l'urbanisation » du système d'information qu'il faut envisager. L'urbanisation permettra à l'entreprise de piloter la transformation continue de son système d'information, avec la vitesse, l'intensité et la direction qu'elle planifiera, pour accompagner ses transformations.

### OBJECTIFS DU SÉMINAIRE

Ce séminaire vous permettra de comprendre les différentes démarches d'urbanisation des systèmes d'information, de la modélisation des processus métiers, des outils disponibles, et de la conduite d'un projet d'urbanisation. Notamment à travers:

- **Identification les enjeux de l'urbanisme du système d'information**
- **Description du système d'information à l'aide des outils de cartographie**
- **Définition un système d'information cible**
- **Élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information montrant comment aller vers cette cible**
- **Pilotage du système d'information en fonction de la cible et des opportunités**
- **Conduite d'un projet d'urbanisme**

Séminaire organisé par



# Urbanisation des Systèmes d'Information et schéma directeur informatique

Hôtel HILTON – Pins Maritimes - Alger

Les 18, 19 et 20 mars 2014

3

Jours

Ce séminaire est très utile aux responsables et directeurs des S.I, consultants et chefs de projets, Architectes SI, Auditeurs, décideurs et responsables métiers leur permettant d'améliorer l'organisation et la gouvernance du Système d'Information dans leur Entreprise.

## PROGRAMME DU SÉMINAIRE 1er JOUR

### Introduction

Définition du cadre du système d'information.

Prise de conscience des problèmes posés par sa complexité croissante, en termes de structure, de communication, de cohérence globale et de gouvernance.

L'urbanisme permet de cadrer l'évolution du système d'information.

### Définir et comprendre l'urbanisme

Analogie entre urbanisme du territoire et urbanisme des systèmes d'information.

Présentation des grands thèmes de la méthode d'urbanisme du SI et de l'importance d'une vision fonctionnelle.

### Les outils de mise en œuvre

La stratégie

Les processus métier

L'invariant fonctionnel du métier

Les applications, les flux et les données

## 2nd JOUR

### Le contexte technologique

Étude d'un système d'information idéalement urbanisé.

Description des problématiques techniques associées au SOA.

### Le contexte technologique

Introduction aux problématiques liées aux des données de référence à partir d'exemples.

Présentation de la vision MDM pour la gestion des données de référence.

Introduction à la modélisation sémantique.

### Conduite de l'urbanisme

L'approche idéale pour conduire une démarche d'urbanisme.

Étude de démarches pragmatiques tirées de cas réels.

Comparatif entre urbanisme et approche BPM (gestion des processus).

Méthode pour appliquer la démarche d'urbanisme à un découpage en sous-systèmes métiers.

Profil et rôle de l'urbaniste des systèmes d'information.

## 3ème JOUR

### Urbanisation et gouvernance

Pérenniser la démarche d'urbanisme en la mettant au cœur des projets d'intégration.

Identification d'outils de suivi de projet adaptés à l'urbanisme et gestion du portefeuille de projets.

Problématique des instances de gouvernance.

Mesurer son indice d'urbanisation.

Les grands cadres méthodologiques d'architecture d'entreprise.

### Synthèse bibliographie et recommandations

## SÉMINAIRE ANIMÉ PAR

Un Expert en Gouvernance des Systèmes d'Information certifié ITIL v3®. Avec une longue et riche expérience de plus de 22 ans dans le management des S.I en tant que DSI.

## SÉMINAIRE ORGANISÉ PAR



Infos participation au  
**0560 407 750**

[infos@symetrix.dz](mailto:infos@symetrix.dz)  
[www.symetrix.dz](http://www.symetrix.dz)

# Urbanisation des Systèmes d'Information et schéma directeur informatique

**Hôtel HILTON – Pins Maritimes - Alger**  
**Les 18, 19 et 20 mars 2014**

## Informations

Séminaire organisé par SYMETRIX Algérie, les 18, 19 et 20 mars 2014, à l'Hôtel HILTON – Salle ATLAS – Pins Maritimes – Alger, animé par un Expert International. Tarifs mentionnés en HT, TVA 17 % en sus.

Examen de certification TOGAF 9.1 optionnel, plus d'informations à la demande.

La participation au présent séminaire implique l'acceptation entière des conditions générales de l'organisateur, au verso du présent document.



SYMETRIX Algérie

Siège social : Centre d'Affaires El Qods – B04-09

RC 1006522 B12 16/00 – AI 16500920311

Compte bancaire Société Générale Algérie (SGA)

RIB : 021 00003 1130075201 clé 69

## Tarifs

**Par participation : 67.900 DZD HT**  
**TVA 17 %**

**10 % de REMISE pour les étudiants et stagiaires**

**Incluant :**

- Participation aux trois jours du séminaire.
- Documentation
- Déjeuners et pauses café.

Toutes les marques et enseignes citées sont la propriété de leurs auteurs et/ou entreprises respectifs, les marques et produits mentionnés dans ce document le sont uniquement à des fins d'identification des marques de fabrique et/ou des marques déposées de leurs sociétés respectives.

Les conditions générales de participation au séminaire sont disponibles sur le présent document et sur le lien :

<http://www.symetrix.dz>

Mise à jour 05/02/2014

## Bulletin de participation

Veuillez renseigner le présent bulletin de participation, en l'accompagnant d'un bon de commande au nom de : SYMETRIX Algérie et nous les faire parvenir par email à l'adresse [infos@symetrix.dz](mailto:infos@symetrix.dz)

La participation ne sera définitive qu'après paiement d'une avance forfaitaire de 70 %, et de 30 % au plus tard huit (08) jours avant la date du séminaire, soit avant le 10 mars 2014.

Entreprise ou organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ FAX : \_\_\_\_\_ Adresse email : \_\_\_\_\_

Nom et prénom(s) du participant(e) : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

N° mobile du participant(e) : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_

Date, Nom et prénom(s) et signature du responsable hiérarchique:

Conditions générales au verso lues et approuvées

# Urbanisation des Systèmes d'Information et schéma directeur informatique

Hôtel HILTON – Pins Maritimes - Alger  
Les 18, 19 et 20 mars 2014

## Conditions Générales de Participation

1. Par l'envoi du bulletin d'inscription **dûment** rempli et signé et du **bon de commande**, le participant certifie avoir pris connaissance des objectifs et des conditions du séminaire et s'engage ou engage son entreprise sur le montant de sa participation à ce séminaire.
  2. SYMETRIX Algérie confirme chaque inscription par écrit et par email, et fournit les indications administratives nécessaires au bon déroulement du séminaire (lieu, date, horaire, etc.).
  3. Le tarif mentionné est valable pour tout participant à l'exception du participant à titre personnel (voir Section 7). Par sa signature, ce dernier s'engage ou engage son entreprise à payer le montant dû avant le début du séminaire. Si, à l'ouverture du séminaire, le paiement n'a pas été reçu, SYMETRIX Algérie se réserve le droit d'exiger du participant la preuve du règlement (copie du paiement), le cas échéant le participant se verra refuser la participation au séminaire.
  4. Toute annulation de participation doit parvenir par écrit ou par email à SYMETRIX Algérie au moins dix jours ouvrables avant le début du séminaire. Dans ce cas et dans ce cas **seulement** les montants versés par le participant sont intégralement remboursés.
  5. SYMETRIX Algérie se réserve le droit de reporter ou d'annuler un séminaire en cas de participation insuffisante. Un préavis est communiqué avant le début du séminaire. En cas d'annulation par SYMETRIX Algérie, le montant versé est remboursé intégralement au participant.
- Pour des raisons exceptionnelles (accident, maladie ou événement grave touchant l'animateur du séminaire), SYMETRIX Algérie se réserve le droit de reporter tout ou partie d'un séminaire.
6. Entre l'annonce d'un séminaire et son déroulement, son descriptif, son programme, son prix et ses conditions peuvent évoluer pour mieux s'adapter aux connaissances les plus récentes avec préavis. Les supports de cours sont en français; ils peuvent toutefois, exceptionnellement, être en anglais.
  7. Le tarif du séminaire est **assujéti à la TVA de 17 %**, les tarifs indiqués sur les descriptifs sont en Hors Taxes.  
Le tarif de participation en toutes taxes comprises est de :  
70.083,00 Dinars Algériens (Soixante Dix Mille Quatre Vingt Trois).  
SYMETRIX Algérie se réserve le droit de faire bénéficier les participants de nature personne physique (consultant, étudiant, ou toute personne non affilié à une entreprise ou organisme) d'une réduction de 10 %.
  8. SYMETRIX Algérie se réserve le droit d'exclure un participant qui perturbe la bonne marche du séminaire.
  9. Le participant s'engage à ne pas copier les logiciels et/ou supports de cours mis à disposition par SYMETRIX Algérie dans le cadre de ses formations en séminaire. Toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, constitue une contrefaçon sanctionnée par la loi.
  10. Les absences ne peuvent être récupérées et aucun remboursement n'est possible, toutefois, et dans la mesure du possible le participant sera inscrit à la session suivantes du séminaire sans frais supplémentaires.



SYMETRIX Algérie  
Siège social : Centre d'Affaires El Qods – B04-09  
RC 1006522 B12 16/00 – AI 16500920311  
Compte bancaire Société Générale Algérie (SGA)  
RIB : 021 00003 1130075201 clé 69

Toutes les marques et enseignes citées sont la propriété de leurs auteurs et/ou entreprises respectifs, les marques et produits mentionnés dans ce document le sont uniquement à des fins d'identification des marques de fabrique et/ou des marques déposées de leurs sociétés respectives.  
Les conditions générales de participation au séminaire sont disponibles sur le présent document et sur le lien :  
<http://www.symetrix.dz>  
Mise à jour 05/02/2014